

## CHRONIQUE

### *Soutenance de thèse de Thierry PECOUT*

Thierry Pécout a soutenu sa thèse de doctorat intitulée « Une société rurale du XII<sup>e</sup> siècle au XIV<sup>e</sup> siècle en Haute Provence : les hommes, la terre et le pouvoir dans le pays de Riez », devant l'Université de Provence, à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, le 19 décembre 1998. Le jury présidé par M. Martin Aurell (Université de Poitiers) était composé de M<sup>me</sup> Monique Zerner (Université de Nice) et de MM. Jean-Paul Boyer et Noël Coulet (Université de Provence), directeur.

Invité à présenter son travail, le candidat expose rapidement son propos. Parti d'une démarche d'histoire totale, il en est venu à concentrer principalement son attention sur l'évolution du pouvoir seigneurial, aussi bien laïc qu'ecclésiastique, en le replaçant au cœur de l'histoire politique, dans le cadre d'un espace modeste, correspondant approximativement à l'ancien diocèse de Riez (soit environ un demi-département actuel), mais dans le temps long, du milieu du XI<sup>e</sup> siècle au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Région considérée comme marginale au sein du comté de Provence, longtemps délaissée par l'historiographie scientifique, le pays de Riez demeurait une terre à explorer. Disposant d'une indéniable homogénéité géographique et historique et de sources suffisantes en dépit de leur dispersion et de leur discontinuité, il offrait un terrain de travail favorable. Pour fonder sa recherche, le candidat a réalisé l'inventaire systématique des dominations seigneuriales dans l'espace concerné à partir de recherches prosopographiques lignagères (31 généalogies ont pu être dressées), ecclésiastiques (évêques, dignitaires du

chapitre, chanoines, abbés...) et administratives (agents comtaux et royaux). L'importance des prospections archéologiques en cours depuis peu ont toutefois empêché, en l'absence de synthèse et même d'inventaire archéologiques, d'aborder dans toute leur ampleur les questions liées à l'occupation de l'espace. Le cœur du propos est l'étude du lien entre le prince, c'est-à-dire le comte de Provence, devenu roi de Sicile à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, et la noblesse. La question de la féodalité demeurant secondaire, le problème central est celui des fonctions du groupe aristocratique au sein de la construction monarchique. Le candidat insiste sur son refus de la téléologie de la genèse de l'État moderne aux dépens du pouvoir seigneurial et plus généralement rejette la dramatisation de l'évolution de la puissance nobiliaire par rapport à l'essor du pouvoir princier, dramatisation dont la destinée de Boniface de Castellane fournirait le modèle. Son propos souligne au contraire la réussite de la plupart des lignages nobiliaires, leur capacité à s'adapter aux situations nouvelles, au premier rang desquelles figure l'essor du prince. Il met en particulier l'accent sur l'intégration politique et économique de la noblesse à la construction monarchique angevine entre 1285 et 1343. D'autre part, le candidat attire l'attention sur le rôle joué par l'Église, et notamment par les évêques de Riez, dans ces évolutions. La vision traditionnelle d'une réforme grégorienne provençale rapide et réussie ne lui semble pas correspondre aux réalités du pays de Riez tant l'émancipation de l'Église cathédrale se fait lentement, aucune rupture nette avec les pouvoirs laïcs ne pouvant être décelée avant le XIII<sup>e</sup> siècle. C'est bien le XIII<sup>e</sup> siècle qui marque les véritables changements. Un nouvel épiscopat, formé au nouveau droit, proche des comtes et relais du pape, contribue alors activement au véritable essor de la puissance ecclésiastique, au renforcement du pouvoir comtal et à la redéfinition du pouvoir et des hiérarchies au sein du groupe aristocratique.

La parole est ensuite donnée à M. Noël Coulet, directeur de la thèse, qui loue d'abord l'ampleur de l'érudition et la qualité de l'écriture du candidat. Il souligne ensuite le nombre et l'intérêt des documents et des annexes (59 cartes et plans, 58 graphiques), leur grande lisibilité et leur parfaite intégration au discours. La présentation des sources lui paraît tout aussi remarquable même s'il aurait préféré la trouver au début du volume d'annexe, où les sources sont détaillées, plutôt qu'en introduction. Il relève enfin l'utilité pour le lecteur et le chercheur futur de l'index général et du répertoire des toponymes. Le plan chronologique choisi lui paraît tout à fait justifié, mais il regrette que trop de liberté soit souvent prise avec la chronologie au sein de chacune des parties, ce qui contribue parfois à diluer un peu le propos général. Il regrette d'ailleurs que celui-ci ne soit pas plus fermement et régulièrement repris à l'occasion des transitions ou de conclusions partielles. Sur

le fond, Noël Coulet relève en particulier l'importance et la nouveauté des analyses sur le rôle joué par les familles de l'aristocratie locale à l'origine de la réforme grégorienne à Riez, sur le changement du recrutement épiscopal au tournant des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, et sur l'importance du « tournant pastoral » de l'Église de Riez au XIII<sup>e</sup> siècle qu'une comparaison avec les travaux de Joseph Avril sur le diocèse d'Angers aurait toutefois rendu plus intéressante<sup>1</sup>. Enfin, il félicite le candidat pour son esprit critique, sa prudence, son sens de la nuance, les nécessaires corrections apportées à l'historiographie et le talent de généraliste dont il a su faire preuve à partir d'une étude locale.

Intervenant à son tour, M<sup>me</sup> Monique Zerner rejoint d'abord Noël Coulet pour louer l'importance du travail d'érudition et de publication fourni par le candidat confronté à un sujet et à un matériel d'une complexité difficile à maîtriser. Puis elle lui reproche quelques défauts d'ordre méthodologique au sein du plan comme les libertés prises avec certains repères chronologiques et le manque de conclusions partielles. Sur le fond, elle s'engage ensuite dans une discussion avec le candidat au sujet de la notion de marge, de pays marginal, appliquée au pays de Riez par rapport à l'ensemble provençal, notion qui lui paraît contestable. Selon elle, le pays de Riez se trouve au cœur de la construction des structures politiques et son évolution est en harmonie avec celle de la Provence toute entière. Elle se démarque aussi du candidat à propos de la structuration du réseau paroissial qui lui semble ne s'élaborer qu'après la période carolingienne, avec la réforme grégorienne et la mise en place progressive du *castrum*. En revanche, l'étude du rôle et de l'action menée par l'évêque Hugues de Riez (1202-1223) au sein de l'équipe des légats pontificaux qui parcourent la Provence au temps de la croisade « albigeoise » lui paraît en tous points remarquable et révèle aux chercheurs tout un pan d'une histoire politique et religieuse jusque là méconnue.

La parole revient ensuite à M. Jean-Paul Boyer. Après s'être joint à l'admiration de ses prédécesseurs au sujet de l'ampleur du travail effectué, de la qualité de l'écriture et des annexes et de l'utilité de l'indexation complète de la thèse, Jean-Paul Boyer souligne que les sources ne sont pas si indigentes que le candidat le prétend et qu'elles lui ont permis de réaliser un beau travail, décrivant en particulier la restructuration de l'Église locale sur le modèle romain et la « surprogression » du pouvoir comtal du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle. A la suite du candidat, il se montre quant à lui attaché à la pertinence de la notion de marge et à l'évocation d'un processus d'absorption des hauts pla-

---

1. J. AVRIL, *Le gouvernement des évêques et la vie religieuse dans le diocèse d'Angers (1148-1240)*, Paris-Lille, 1984.

teaux au système sociopolitique dominé par la Basse Provence sous l'effet de facteurs exogènes (l'Église, les comtes) et de facteurs endogènes (le groupe aristocratique, l'évolution économique). Dans cet ordre d'idées, il regrette que le candidat n'ait pas porté plus d'attention au processus d'intégration culturelle, en particulier par la diffusion du droit et du notariat et les changements de la diplomatie. Jean-Paul Boyer reprend ensuite le propos du candidat partie par partie. Dans la première partie (1040-1196), il s'est montré particulièrement intéressé par l'analyse de la réforme de l'Église. Il regrette toutefois que le rôle décisif joué par les grands monastères extérieurs à la région étudiée dans le processus d'intégration à la Provence ne soit guère visible en raison du choix de traiter le problème à travers une succession de monographies. A la suite de Noël Coulet, il souligne combien l'accent mis sur la lenteur de la réforme de l'évêché contribue à renouveler l'historiographie en la matière. Il fait cependant remarquer que si la réforme ne s'impose que très progressivement, la région est touchée très précocement (au même moment que le diocèse de Sisteron), vraisemblablement en raison de l'intérêt de la papauté pour les diocèses alpins (provinces d'Embrun et de Vienne en particulier) et la route qui relie l'Italie à la France. Dans la seconde partie (1196-1285), l'étude de l'épiscopat d'Hugues de Riez et plus généralement de la consolidation de la puissance épiscopale, ainsi que celle des destins divergents de l'aristocratie ont particulièrement suscités son intérêt. Il s'étonne toutefois de ne pas avoir trouvé d'étude synthétique de la seigneurie et de l'absence de démarche comparative avec des pays proches bien étudiés tels le Dauphiné, le Queyras, le Piémont ou le Valais. En ce qui concerne la dernière partie (1285-1343), Jean-Paul Boyer admet que c'est bien le temps de l'usage massif des institutions féodo-vassaliques au service des structures politiques et sociales, mais il pense que le candidat sous-estime l'importance culturelle de la diffusion du droit féodal dans les milieux proches des comtes catalans et de l'Église dès les XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. En conclusion, il souligne la grande valeur d'un travail qui renouvelle notre connaissance de la société aristocratique et des structures ecclésiastiques et politiques de la Provence médiévale.

Il revient au président de prendre la parole en dernier. Pour M. Martin Aurell, la démonstration en trois volets à laquelle procède le candidat – le désenclavement d'un pays au sein de l'ensemble provençal, la domestication et l'ordonnancement de la noblesse, et l'essor de la pastorale épiscopale et paroissiale aux dépens des structures monastiques –, s'avère tout à fait convaincante et servie par une grande aisance d'écriture, une présentation précise des sources et des analyses ponctuelles séduisantes. S'il se montre quelque peu réservé au sujet de la réinterprétation consensuelle du lien entre les lignages et l'État, il a été particulièrement séduit par la réappréciation du

rôle des grandes familles dans la réforme grégorienne. En conclusion, Martin Aurell déclare qu'il s'agit bien, pour reprendre les termes de son auteur, d'une étude « d'histoire localisée et non d'histoire locale », et que le travail du candidat constitue en cela une thèse de microhistoire modèle, qui du très petit ouvre au très grand.

Après une courte délibération, M. Thierry Pécout est reçu comme docteur avec la mention très honorable et les félicitations du jury.

Florian MAZEL